

SÉANCE DU 1 JUILLET 2019

Nombre de conseillers composant le Conseil Communautaire : 78

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 77

Date de convocation : 25 juin 2019

L'an deux mille dix-neuf le un juillet à 18 H 00, le Conseil communautaire s'est réuni, en la Salle des Fêtes - 18 avenue de l'Europe à Bayas (33230), sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON,

Présents :

Philippe BUISSON , Président, Fabienne FONTENEAU , Vice-Présidente, Jérôme COSNARD , Vice-Président, Anne BERTHOME , Vice-Présidente, Anne-Marie ROUX , Vice-Présidente, Jean-Luc LAMAISON , Vice-Président, Sébastien LABORDE , Vice-Président, Catherine VIANDON , Vice-Présidente, Sabine AGGOUN , Vice-Présidente, David REDON , Vice-Président, Thierry MARTY , Vice-Président , Chantal GANTCH , Vice-Présidente, Gérard HENRY , Vice-Président, Jean Louis ARCARAZ , Conseiller délégué, Jean-Luc DARQUEST , Conseiller délégué, Bernard GUILHEM , Conseiller délégué, Jack ALLAIS , Conseiller délégué, Alain ARNOUD , Kléber AUDINET (jusqu'à la délibération n°2019.07.156), Jean Claude ABANADES (jusqu'à la délibération n°2019.07.145), Jean-Luc BARBEYRON , Joël BAYLE , Marcel BERTHOME , Sophie BLANCHETON , Sylvie BOISSEL , Odile BONHOMME-TIBY , Sandy CHAUVEAU , Mireille CONTE-JAUBERT , Jean Louis D'ANGLADE (jusqu'à la délibération n°2019.07.161), Chantal DUGOURD , Philippe DURAND-TEYSSIER (jusqu'à la délibération n°2019.07.137), Hélène ESTRADE , Philippe FAURT , Michel FOULHOUX , Michel GALAND , Monique JULIEN , Fabienne KRIER , Michèle LACOSTE , Bruno LAVIDALIE , Pierre MALVILLE , Alain MAROIS , Pierre-Jean MARTINET , Armand BATTISTON , Gérard MOULINIER , Patrick NIVET , Paquerette PEYRIDIEUX , Bernard PIOT , Annie POUZARGUE , Christian ROBIN , Laurence ROUEDE , Annie ROY , James SEYNAT , Denis SIRDEY , Josette TRAVAILLOT , Michel VACHER , Corinne VENAYRE

Absents :

Jean-Philippe LE GAL, Gabi HOPER, Nouredine BOUACHERA, Christophe DARDENNE, Véronique DI CORRADO, Jean-Paul GARRAUD, Odile LUMINO, Loïc MAGNAN, Bernard NADEAU, Alain PAIGNE, Armand REIS-FILIPPE, Monique MEYNARD

Absents excusés ayant donné pouvoir de vote:

Jacques LEGRAND pouvoir à Philippe BUISSON, Michel MILLAIRE pouvoir à Jean-Luc BARBEYRON, Sophie CARRERE pouvoir à Christian ROBIN, Laurent DE LAUNAY pouvoir à Laurence ROUEDE, Eric LACOUME pouvoir à Josette TRAVAILLOT, Jocelyne LEMOINE pouvoir à Pierre MALVILLE, Francis PEJEAN pouvoir à Jean Claude ABANADES, David RESENDÉ pouvoir à David REDON , Agnès SEJOURNET pouvoir à Monique JULIEN

Madame Fabienne FONTENEAU a été nommée secrétaire de séance

Lors de cette séance, le Conseil communautaire, dûment convoqué, a :

- désigné la secrétaire de séance : Madame Fabienne FONTENEAU
- pris les délibérations suivantes :

Nombre de conseillers présents : 56
Nombre de conseillers absents : 12
Nombre de conseillers ayant donné pouvoir : 9

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

Rapporteur : Monsieur Philippe BUISSON

2019-07-124 : Résiliation du traité de concession d'aménagement des Dagueys - SEM 19

A l'unanimité (65 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil communautaire décide :

- de résilier le traité de concession d'aménagement des Dagueys d'un commun accord entre la SEM 19 et La Cali moyennant une indemnité de 68 000 € ;
- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tous les actes nécessaires à la réalisation de cette opération et notamment le protocole transactionnel de clôture de la concession d'aménagement ;
- verser l'indemnité prévue au protocole transactionnel

Rapporteur : Monsieur Jérôme COSNARD

2019-07-125 : ZAE Dagueys : cession d'un terrain à CEVA

A l'unanimité (65 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil Communautaire décide :

- d'autoriser la vente d'un terrain d'environ 48 732 m² à la société CEVA SANTE ANIMALE ou à toute personne morale de son choix qui se substituera à elle, dans les conditions définies ci-dessus, et sous réserve de l'obtention d'un permis de construire conforme à l'activité présentée et pour lequel l'accord a été donné,
- d'autoriser la société CEVA SANTE ANIMALE à déposer les dossiers liés à cette opération (urbanisme, réglementaires et environnementaux...),
- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer l'ensemble des actes afférents à cette transaction et les autorisations de domiciliation.

2019-07-126 : Chateau Fage : soutien au projet de création d'un ensemble oenotouristique

A l'unanimité (65 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil communautaire décide :

- d'attribuer une subvention de 60 000 € à la société SCEA CHATEAU FAGE pour soutenir ses investissements immobiliers économiques ;
- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer la convention de partenariat et tout documents afférents avec la société SCEA CHATEAU FAGE.

2019-07-127 : Création d'un pôle d'innovation dédié à la foodtech et à la winetech

A l'unanimité (65 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil communautaire décide :

- d'attribuer pour l'année 2019 une subvention maximum de 77 400 € (20 400 € pour la prise en charge des loyers et 57 000 € pour les missions d'accompagnement des jeunes entreprises innovantes) à Bordeaux Technowest pour la gestion et l'animation du site d'innovation Foodtech-Winetech,
- de désigner un représentant titulaire et un suppléant pour participer aux instance de Bordeaux Technowest,

- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer le bail d'usage professionnel entre La Cali et Bordeaux Technowest,
- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à : à signer la convention cadre de partenariat avec Bordeaux Technowest.

Envoyé en préfecture le 08/07/2019
Reçu en préfecture le 08/07/2019
Affiché le 
ID : 033-200070092-20190701-2019_07_PV06BIS-DE

2019-07-128 : ZAE Anglumeau : autorisation de dépôt des dossiers environnementaux pour le projet NEMO INVEST

A l'unanimité (65 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil Communautaire décide :

- de valider le principe du projet d'implantation de NEMO INVEST sur le Parc d'Activités d'Anglumeau à Izon,
- d'autoriser NEMO INVEST ou toute personne morale de son choix à déposer les dossiers d'urbanisme, réglementaires et environnementaux auprès des autorités compétentes.

2019-07-129 : Attribution d'une subvention pour soutenir les investissements de la société Froneri à Vayres

A l'unanimité (65 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil communautaire autorise Monsieur le Président ou son représentant à :

- verser une subvention de 200 000 € à la société FRONERI VAYRES SAS pour soutenir ses investissements immobiliers économiques ;
- signer la convention de partenariat avec la société FRONERI VAYRES SAS.

2019-07-130 : ZAE Frappe : Convention RRO avec Enedis

A l'unanimité (65 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil communautaire autorise Monsieur le Président ou son représentant à signer la convention avec Enedis pour la remise d'ouvrages électriques du Parc d'Activités de Frappe 2 à Saint Denis de Pile

ADMINISTRATION GENERALE

Rapporteur : Monsieur Philippe BUISSON

2019-07-131 : Communication des délibérations du Bureau communautaire et des actes juridiques pris depuis la séance du 27 mai 2019

Le Conseil communautaire, en l'absence d'observations, prend acte de ces décisions et actes juridiques, étant entendu que cette communication n'est pas sanctionnée d'un vote.

2019-07-132 : Substitution d'acquéreur et avenant à la promesse unilatérale de vente conclue entre la commune de Libourne, La Cali et la société financière Vauban en vue de la cession des casernes Lamarque et Proteau

A l'unanimité (65 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil communautaire décide :

- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à prendre acte de la substitution, autoriser, le cas échéant, la société Financière Vauban à se désister de la promesse unilatérale de vente, et à signer l'avenant à la promesse unilatérale de vente du 27 janvier 2017.

DEVELOPPEMENT TOURISTIQUE ET URBANISME

Rapporteur : Monsieur Bernard GUILHEM, en l'absence de Monsieur Jacques LEGRAND

2019-07-133 : Arrêt de la révision alléguée du PLU de la Commune de Pomerol

A l'unanimité (65 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil communautaire décide :

- d'arrêter le projet de PLU de la Commune de Pomerol tel qu'il est annexé à la présente,

- de préciser que le projet de révision du PLU sera communiqué pour avis (article L. 153-16 du code de l'urbanisme) :
- au Sous-préfet ;
- au Président du Conseil Régional ;
- au Président du Conseil Départemental ;
- au Représentant de la Chambre d'agriculture ;
- au Représentant de la Chambre des métiers
- au Représentant de la Chambre de commerce et d'industrie ;
- au Représentant de l'autorité compétente en matière d'organisation des transports urbains ;
- au Représentant de l'EPCI compétent en matière de programme local de l'habitat dont la commune est membre
- au Président de l'établissement public chargé de l'élaboration et du suivi du SCoT dans le périmètre duquel est comprise la commune ;
- à la Commission départementale de préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers ;
- à la Commission départementale de la nature, des paysages et des sites ;
- au Représentant de l'autorité environnementale ;
- au Centre national de la propriété forestière ;
- à L'Institut national de l'origine et de la qualité



2019-07-134 : Arrêt de la révision allégée du PLU de la Commune de Génissac

A l'unanimité (65 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil communautaire décide :

- d'arrêter le projet de PLU de la Commune de Génissac tel qu'il est annexé à la présente,
- de préciser que le projet de révision du PLU sera communiqué pour avis (article L. 153-16 du code de l'urbanisme) :
- au Sous-préfet ;
- au Président du Conseil Régional ;
- au Président du Conseil Départemental ;
- au Représentant de la Chambre d'agriculture ;
- au Représentant de la Chambre des métiers
- au Représentant de la Chambre de commerce et d'industrie ;
- au Représentant de l'autorité compétente en matière d'organisation des transports urbains ;
- au Représentant de l'EPCI compétent en matière de programme local de l'habitat dont la commune est membre
- au Président de l'établissement public chargé de l'élaboration et du suivi du SCoT dans le périmètre duquel est comprise la commune ;
- à la Commission départementale de préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers ;
- à la Commission départementale de la nature, des paysages et des sites ;
- au Représentant de l'autorité environnementale ;
- au Centre national de la propriété forestière ;
- à L'Institut national de l'origine et de la qualité

2019-07-135 : 2ème arrêt de l'élaboration du PLU de la Commune d'Abzac

A l'unanimité (65 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil communautaire décide :

- d'arrêter le projet de PLU de la commune d'Abzac tel qu'il est annexé à la présente
- de préciser que le projet d'élaboration du PLU sera communiqué pour avis (article L. 153-16 du Code de l'urbanisme) :
- à Monsieur le Sous-préfet ;
- à Monsieur le Président du Conseil régional
- à Monsieur le Président du Conseil départemental ;
- à Monsieur le Président de la Chambre d'agriculture ;

à Monsieur le Président de la Chambre des métiers
à Monsieur le Président de la Chambre de commerce et d'industrie ;
au représentant de l'autorité compétente en matière d'organisation des transports urbains ;
au représentant de l'EPCI compétent en matière de programme local de l'habitat dont la commune est membre
à Monsieur le Président de l'établissement public chargé de l'élaboration et du suivi du SCoT dans le périmètre duquel est comprise la commune ;
à la Commission départementale de préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers ;
à la Commission départementale de la nature, des paysages et des sites ;
au représentant de l'autorité environnementale ;
au Centre national de la propriété forestière ;
à l'Institut national de l'origine et de la qualité

2019-07-136 : Mise à disposition de la modification simplifiée du PLU de la Commune de Lagorce

A l'unanimité (65 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil communautaire décide

- de fixer les modalités de la mise à disposition comme suit :

- mise à disposition du dossier pendant 1 mois au site de La Cali à Vayres, 33 avenue de la gare et en mairie de Lagorce ;
- mise à disposition d'un registre permettant au public de formuler ses observations en mairie de Lagorce et au site de La Cali à Vayres, 33 avenue de la gare;
- mise en ligne du dossier sur le site internet de La Cali;
- les observations du public pourront être reçues par voie postale, au siège de La Cali, 42 rue Jules Ferry, 33500 Libourne

- de dire que la présente délibération fera l'objet d'un avis précisant l'objet de la modification simplifiée, les dates, le lieu et les heures auxquels le dossier pourra être consulté. Cet avis sera publié dans un journal diffusé dans le département et ce, au moins 8 jours avant le début de la mise à disposition du public.

- de dire que le Président de La Cali est chargé de mettre en œuvre les mesures de publicité, ainsi que les modalités de mise à disposition telles qu'elles ont été fixées.

ADMINISTRATION GENERALE

Rapporteur : Monsieur Philippe BUISSON

2019-07-137 : Convention d'organisation et de remboursement entre La Cali et la Ville de Libourne - année 2019

A l'unanimité (65 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil communautaire décide :

- d'adopter le projet de convention avec la Ville de Libourne,
- de mandater Monsieur le Président, ou son représentant, pour signer la convention avec la Ville de Libourne.

TRANSPORTS

Rapporteur : Madame Fabienne FONTENEAU

2019-07-138 : Avenant n°1 à la concession (DSP) pour l'exploitation du réseau de transport public de voyageurs

A l'unanimité (64 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil communautaire décide :

- d'adopter la suppression du droit d'adhésion pour les usagers du transport à la demande
- de valider le projet d'avenant N°1 au contrat de Concession (DSP) de Transports – Exploitation du réseau de transport public de voyageur,
- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer d'avenant N°1 au contrat de Concession (DSP) de Transports – Exploitation du réseau de transport public de voyageur,
- de modifier les annexes susvisées

2019-07-139 : Convention entre le CIAS et La Cali relative au transport réduite

Envoyé en préfecture le 08/07/2019
Reçu en préfecture le 08/07/2019
Affiché le 
ID : 033-200070092-20190701-2019_07_PV06BIS-DE

A l'unanimité (64 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil communautaire décide :

- de valider le projet de convention entre La Cali et le Centre Intercommunal d'Action Sociale,
- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer la convention entre La Cali et le Centre Intercommunal d'Action Sociale.

2019-07-140 : Convention d'harmonisation tarifaire entre la Région Nouvelle-Aquitaine et La Cali pour les usagers du réseau régional sur le ressort territorial de La Cali

A l'unanimité (64 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil communautaire décide :

- de valider le projet de convention entre La Cali et la Région Nouvelle-Aquitaine,
- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer la convention entre La Cali et la Région Nouvelle-Aquitaine.

2019-07-141 : Convention relative au transport scolaire entre la Région Nouvelle-Aquitaine et La Cali pour les usagers relevant de la Région transportés sur le réseau Cali et les usagers relevant de La Cali transportés sur le réseau régional

A l'unanimité (64 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil communautaire décide :

- de valider le projet de convention entre La Cali et la Région Nouvelle-Aquitaine,
- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer la convention entre La Cali et la Région Nouvelle-Aquitaine.

2019-07-142 : Avenant n°1 à la convention de transfert de compétence en matière de transport entre la Région Nouvelle-Aquitaine et La Cali du 13 mars 2017 pour intégrer un service de transport scolaire supplémentaire

A l'unanimité (64 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil communautaire décide :

- de valider le projet d'avenant à la convention de transfert entre La Cali et la Région-Nouvelle Aquitaine,
- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer l'avenant à la convention de transfert entre La Cali et la Région Nouvelle Aquitaine.

2019-07-143 : Etudes complémentaires à l'étude Pôle d'Echange Multimodal

A l'unanimité (64 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil communautaire décide :

- d'approuver le lancement des études complémentaires à l'étude de pôle d'échanges Multimodal (PEM) autour de la gare de Libourne,
- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document afférent permettant la mise en œuvre de cette démarche.

2019-07-144 : Convention avec la Région Nouvelle-Aquitaine et la SNCF pour le transport des élèves sur les lignes TER

A l'unanimité (64 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil communautaire décide :

- de valider le projet de convention entre La Cali, la Région Nouvelle-Aquitaine et la SNCF,
- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer la convention entre La Cali la Région Nouvelle-Aquitaine et la SNCF.

2019-07-145 : Tarification et modalités de prise en charge des transports scolaires

A l'unanimité (64 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil communautaire décide :

- d'adopter les tarifs et critères d'accès aux services de transport scolaire tels que définis à la présente délibération ;
- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tout acte ou convention permettant la mise en œuvre de la présente délibération.

2019-07-146 : Transport interurbain lots 3, 4, 5 et 7 : fixation des tarifs

A l'unanimité (62 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil communautaire décide :

- d'adopter les tarifs tels que définis à la présente délibération ;
- d'autoriser Monsieur le Président à signer :
- l'avenant n°8 au contrat de délégation du service public de transports interurbains – Lot 3 - modifiant l'annexe 5 ;
- l'avenant n°7 au contrat de délégation du service public de transports interurbains – Lot 4 - modifiant l'annexe 5 ;
- l'avenant n°5 au contrat de délégation du service public de transports interurbains – Lot 5 - modifiant l'annexe 4 ;
- l'avenant n°8 au contrat de délégation du service public de transports interurbains – Lot 7 - modifiant l'annexe 5 ;

FINANCES ET FISCALITE

Rapporteur : Madame Anne BERTHOME

2019-07-147 : Clôture du Budget annexe Zone d'activités Barry Sud

A l'unanimité (62 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil communautaire autorise Monsieur le Président ou son représentant :

- à clôturer le budget annexe « ZAE Barry Sud » ;
- à signer toutes les documents se rapportant à cette décision.

2019-07-148 : Information sur la répartition du FPIC au titre de l'année 2019

A l'unanimité (62 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil communautaire prend acte de la décision prise par le Bureau communautaire de répartir, au titre de l'année 2018, le FPIC selon la procédure de droit commun

POLITIQUES CONTRACTUELLES, HABITAT ET LOGEMENT

Rapporteur : Monsieur Philippe BUISSON, en l'absence de Monsieur Jean-Philippe LE GAL

2019-07-149 : Avis de la Communauté d'agglomération du Libournais sur l'exemption de la commune de Coutras du dispositif SRU pour la période triennale 2020-2022

A l'unanimité (62 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil communautaire décide :

- d'émettre un avis favorable sur l'exemption de la commune de Coutras de ses obligations de production de logement sociaux telles que définies par la loi Solidarité et Renouvellement Urbain pour la période triennale 2020-2022,
- d'autoriser Monsieur le Président à transmettre cet avis assorti d'un dossier circonstancié à Madame la Préfète au plus tard le 1^{er} septembre 2019.

2019-07-150 : Association Le Lien : subvention 2019

Envoyé en préfecture le 08/07/2019

Reçu en préfecture le 08/07/2019

Affiché le

ID : 033-200070092-20190701-2019_07_PV06BIS-DE

A l'**unanimité** (61 conseillers présents ou ayant donné pouvoir) et 1 non participant (*Michelle LA SLO*)
Le Conseil communautaire autorise Monsieur le Président ou son représentant à :
- soutenir à hauteur de 40 000 € l'association « Le Lien » pour l'année 2019, pour l'ensemble des actions détaillées ci-avant,
- signer l'ensemble des conventions afférentes.

2019-07-151 : Association Départementale sur le logement (ADIL) : subvention 2019

A l'**unanimité** (62 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),
Le Conseil communautaire autorise Monsieur le Président ou son représentant à :
- verser une subvention de 7 000 € à l'ADIL pour l'année 2019,
- signer la convention afférente annexée à la présente délibération.

2019-07-152 : Fonds de Solidarité Logement (FSL) : cotisation 2019

A l'**unanimité** (62 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),
Le Conseil communautaire autorise Monsieur le Président ou son représentant :
- à verser la cotisation annuelle d'un montant de 20 367,06 € pour l'année 2019,
- et à signer la convention afférente annexée à la présente délibération.

2019-07-153 : Habitat Jeunes en Pays Libournais (HAJPL) : cotisation 2019

A l'**unanimité** (61 conseillers présents ou ayant donné pouvoir) et 1 non participant (*Michel VACHER*),
Le Conseil communautaire autorise Monsieur le Président ou son représentant à :
- verser une cotisation de 43 540,80 € à l'HAJPL au titre de l'année 2019,
- signer la convention afférente annexée à la présente délibération.

ACTION SOCIALE D'INTERET COMMUNAUTAIRE, GENS DU VOYAGE

Rapporteur : Monsieur Sébastien LABORDE

2019-07-154 : Réseau Santé Social Jeunes du Libournais : versement d'une subvention pour l'année 2019

A l'**unanimité** (62 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),
Le Conseil communautaire décide :
- d'attribuer une subvention de 20 000€ pour l'année 2019 au Réseau Santé Social Jeunes du Libournais,
- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer la convention d'objectifs et tous les documents afférents.

ENVIRONNEMENT, DEVELOPPEMENT DURABLE

Rapporteur : Madame Catherine VIANDON

2019-07-155 : Soutien à l'association "Place aux jardins" pour l'accompagnement ou l'émergence de jardins partagés

A l'**unanimité** (62 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),
Le Conseil communautaire autorise monsieur le Président ou son représentant à :
- attribuer une subvention de 3 375 € à l'association « Place aux Jardins »,
- signer tous les actes nécessaires à la réalisation de cette opération.

Rapporteur : Monsieur David REDON

2019-07-156 : Achat de parcelles forestières auprès d'ORANO

A l'**unanimité** (62 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil communautaire décide :

- d'approuver les modalités d'acquisitions auprès de la société ORANO, de 236 hectares 89 ares et 42 centiares, répartis en 464 parcelles, pour un montant de quatre cent quarante-cinq mille euros (445 000 €).
- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tous les actes nécessaires à la réalisation de cette opération

POLITIQUE DE LA VILLE, INSERTION ET CISPD

Rapporteur : Monsieur Thierry MARTY

2019-07-157 : Contrat de Ville Quartier du Centre de Coutras : programmation d'actions subventionnées dans le cadre de l'appel à projet 2019

A l'**unanimité** (61 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil Communautaire autorise Monsieur le Président ou son représentant à :

- verser les subventions aux opérateurs telles que présentées dans le tableau de programmation,
- signer une convention d'objectifs et tous les documents afférents avec chaque opérateur.

2019-07-158 : Contrat de Ville du Quartier du Centre de Coutras : versement d'une subvention de fonctionnement 2019 à l'association Conseil Citoyen de Coutras

A l'**unanimité** (61 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil Communautaire d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à :

- verser une subvention à l'association Conseil Citoyen de Coutras à hauteur de 1 500 €,
- signer la convention d'objectifs et tous les documents afférents avec l'association Conseil Citoyen de Coutras.

2019-07-159 : Cohésion sociale : versement de subvention au titre de la 1ère phase de programmation 2019

A l'**unanimité** (61 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil communautaire autorise Monsieur le Président ou son représentant :

- à verser les subventions aux opérateurs telles que présentées dans le tableau de programmation
- à signer une convention d'objectifs et tous les documents afférents avec chaque opérateur.

2019-07-160 : Association PLIE du Libournais : cotisation 2019

A l'**unanimité** (60 conseillers présents ou ayant donné pouvoir) et 1 non participant (*Fabienne FONTENEAU*),

Le Conseil communautaire autorise Monsieur le Président ou son représentant à :

- attribuer une cotisation d'un montant de 98 198,40 € pour l'année 2019 au PLIE du Libournais,
- verser le solde de la cotisation annuelle s'élevant à 27 615,07 €.
- à signer la convention de mandat afférente.

Rapporteur : Monsieur Sébastien LABORDE

2019-07-161 : Mission Locale du Libournais : cotisation 2019

A l'**unanimité** (59 conseillers présents ou ayant donné pouvoir) et 2 non participants (*Thierry MARTY – Corinne VENAYRE*),

- Le Conseil communautaire autorise Monsieur le Président ou son représentant à :
- attribuer une cotisation d'un montant de 185 280 € pour l'année 2019 à
 - verser le solde de la cotisation 2019 de 50 280,82 €.

Envoyé en préfecture le 08/07/2019
Reçu en préfecture le 08/07/2019
Affiché le
ID : 033-200070092-20190701-2019_07_PV06BIS-DE

Rapporteur : Monsieur Thierry MARTY

2019-07-162 : Travail d'Intérêt Général : Conditions de participation financière et programmation d'attribution de cette aide - année 2019

A l'unanimité (60 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil communautaire décide :

- de valider les conditions de participation financière de La Cali au profit de structures accueillantes,
- d'approuver le soutien financier aux associations tel que présenté dans le tableau ci-dessus,
- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer les documents afférents.

AGRICULTURE, MOYENS TECHNIQUES ET GEMAPI

Rapporteur : Monsieur Jack ALLAIS, en l'absence de Monsieur Jean François MARTINEZ

2019-07-163 : Soutien à la manifestation de la Commune de Porchères : "Fête agricole d'hier et d'aujourd'hui"

A l'unanimité (60 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil communautaire décide attribuer une subvention de 1 000 € à l'association Anim'ton bourg de Porchères

CULTURE

Rapporteur : Monsieur Jack ALLAIS

2019-07-164 : Fixation des tarifs de l'école de musique intercommunale pour l'année scolaire 2019 / 2020.

A l'unanimité (60 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil communautaire autorise Monsieur le Président ou son représentant à mettre en œuvre ces tarifs et ces dispositions à compter du 1^{er} septembre 2019,

MARCHES PUBLICS ET AFFAIRES JURIDIQUES

Rapporteur : Monsieur Gérard HENRY

2019-07-165 : Constitution d'un groupement de commandes relatif à la mise en place d'une assurance en responsabilité civile et risques annexes

A l'unanimité (60 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil communautaire décide :

- d'adhérer au groupement de commandes relatif à la souscription d'une assurance responsabilité civile et risques annexes,
- d'approuver la convention constitutive du groupement de commandes relative à la souscription d'une assurance responsabilité civile et risques annexes désignant La Cali coordonnateur du groupement et l'habilitant à signer, notifier et exécuter les marchés selon les modalités fixées dans cette convention,
- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer la convention constitutive du groupement de commandes ainsi qu'à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération,
- de désigner un membre et un suppléant, pour siéger au comité de coordination et de suivi du groupement. Ces membres sont les suivants :

2019-07-166 : Etat des travaux de l'année 2018 de la commission consultative des services publics locaux

A l'unanimité (60 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil communautaire prend acte de la présente communication de l'état des travaux réalisés par la CCSPL au cours de l'année 2018.

2019-07-167 : Information sur la communication du rapport du délégataire des aires d'accueil des gens du voyage situées à Libourne, Coutras, et de terrains familiaux situés à Coutras

Envoyé en préfecture le 08/07/2019
Reçu en préfecture le 08/07/2019
Affiché le 
ID : 033-200070092-20190701-2019_07_PV06BIS-DE

A l'unanimité (60 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),
Le Conseil communautaire décide :

- de prendre acte de l'information donnée concernant la transmission du rapport du délégataire de service public pour la gestion des aires d'accueil des gens du voyage situées à Libourne et Coutras ainsi que des terrains familiaux situés à Coutras, au titre de l'exercice 2018,
- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

2019-07-168 : Information sur la communication du rapport du délégataire sur la gestion en 2018 de la crèche "La Farandole" située à Arveyres

A l'unanimité (60 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),
Le Conseil communautaire décide :

- de prendre acte de l'information donnée concernant la transmission du rapport du délégataire de service public pour la gestion de la crèche « La Farandole » située à Arveyres, au titre de l'exercice 2018,
- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

2019-07-169 : Information sur la communication du rapport du délégataire sur la gestion en 2018 du transport public sur la commune de Libourne

A l'unanimité (60 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),
Le Conseil communautaire décide :

- de prendre acte de l'information donnée concernant la transmission du rapport du délégataire de service public pour la gestion du réseau de transports publics sur la commune de Libourne au titre de l'exercice 2018,
- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

2019-07-170 : Information sur la communication du rapport du délégataire sur la gestion 2017/2018 du transport collectif interurbain - Lot n°3

A l'unanimité (60 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),
Le Conseil communautaire :

- de prendre acte de l'information donnée concernant la transmission du rapport du délégataire de service public pour la gestion du réseau de transport collectif interurbain (lot n°3) au titre de l'exercice 2017/2018,
- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

2019-07-171 : Information sur la communication du rapport du délégataire sur la gestion en 2017/2018 du transport collectif interurbain - Lot n°4

A l'unanimité (60 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),
Le Conseil communautaire décide :

- de prendre acte de l'information donnée concernant la transmission du rapport du délégataire de service public pour la gestion du réseau de transport collectif interurbain (lot n°4) au titre de l'exercice 2017/2018,
- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

2019-07-172 : Information sur la communication du rapport du délégataire sur la gestion en 2017/2018 du transport collectif interurbain - Lot n°5

A l'unanimité (60 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),
Le Conseil communautaire décide :

- de prendre acte de l'information donnée concernant la transmission du rapport du délégataire de service public pour la gestion du réseau de transport collectif interurbain (lot n°5) au titre de l'exercice 2017/2018,
- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

A l'**unanimité** (60 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),
Le Conseil communautaire décide :

- de prendre acte de l'information donnée concernant la transmission du rapport du délégué de service public pour la gestion du réseau de transport collectif interurbain (lot n°7) au titre de l'exercice 2017/2018,
- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

RESSOURCES HUMAINES

Rapporteur : Madame Chantal GANTCH

2019-07-174 : Prise en charge des frais de déplacement et de mission des agents de La Cali - Modification de la délibération du 3 juillet 2018

A l'**unanimité** (60 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),
Le Conseil Communautaire décide :

- d'autoriser le Président, ou son représentant, à accorder aux agents communautaires des autorisations d'utilisation d'un véhicule personnel pour les besoins du service,
- d'approuver le principe d'une dérogation plafonnée au montant de l'indemnité de nuitée dans les zones listées ci-dessus, jusqu'au 31 décembre 2020, au regard des tarifs hôteliers moyens effectivement constatés et dans la limite des frais réellement engagés,
- d'autoriser les dépenses liées au remboursement des frais occasionnés par ces déplacements professionnels dans le cadre des crédits ouverts au chapitre correspondant,
- d'adopter les présentes dispositions qui entrent en vigueur au 1^{er} juillet 2019 et qui remplacent celles de la délibération du 3 juillet 2018,
- d'acter le principe de la revalorisation automatique au gré des textes réglementaires des taux et montants de la présente délibération.

2019-07-175 : Mise en place de l'apprentissage

A l'**unanimité** (60 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil Communautaire autorise Monsieur le Président ou son représentant à :

- avoir recours à l'apprentissage à compter de la rentrée de septembre 2019 conformément au tableau suivant :

Service	Nombre d'apprenti	Diplôme	Durée de la formation
Petite Enfance	2	CAP Accompagnement Educatif Petite Enfance	1 ou 2 ans (en fonction du niveau d'étude de l'apprenti)

- signer tout document relatif à ce dispositif et notamment le contrat d'apprentissage ainsi que la convention conclue avec le Centre de Formation d'Apprentis.

2019-07-176 : Modification du tableau des effectifs : créations et suppressions de postes

A l'**unanimité** (60 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil communautaire décide :

- de transformer un poste budgétaire en supprimant un emploi permanent à temps non complet d'adjoint technique (30/35^{ème}) et en créant un emploi permanent à temps complet d'adjoint technique au pôle entretien avec effet au 1^{er} juillet 2019.
- de transformer trois postes budgétaires en supprimant trois emplois d'adjoint technique contractuel à temps complet et en créant trois emplois permanents à temps complet d'adjoint technique au pôle entretien avec effet au 1^{er} juillet 2019.
- de transformer un poste budgétaire en supprimant un emploi d'adjoint d'animation contractuel (28/35^{ème}) et en créant un emploi permanent à temps non complet d'adjoint d'animation (28/35^{ème}) aux ALSH/APS de la ville de Saint-Denis-de-Pile avec effet du 1^{er} juillet 2019.
- de transformer deux postes budgétaires en supprimant deux emplois d'adjoint d'animation contractuel et en créant deux emplois permanents à temps non complet d'adjoint d'animation (33/35^{ème}) aux ALSH/APS de la ville de Saint-Denis-de-Pile avec effet du 1^{er} juillet 2019.
- de transformer un poste budgétaire en supprimant un emploi d'adjoint administratif contractuel et en créant un emploi permanent à temps complet d'adjoint administratif à la direction Générale des Services / accueil - courrier avec effet du 1^{er} juillet 2019 .

- de créer un emploi non permanent à temps complet au grade d'adjoint technique afin de répondre à l'accroissement temporaire d'activité du service commun de la Direction d'Affaires de Rémunération avec effet du 1^{er} juillet 2019 et de charger monsieur le président de déterminer la nature des fonctions et du profil.
- de réinscrire au tableau des effectifs un poste au service commun « service technique - ingénierie » suite au départ d'un agent en mutation externe en créant un emploi permanent à temps complet de technicien avec effet au 1^{er} juillet 2019.

Envoyé en préfecture le 08/07/2019
 Reçu en préfecture le 08/07/2019
 Affiché le 08/07/2019
 ID : 033-200070092-20190701-2019_07_PV06BIS-DE

PAS DE QUESTIONS DIVERSES

La séance a été levée à 20h25.

Vu pour être affiché, conformément aux articles L.2121-25 et L.5211-1 du code général des collectivités territoriales.

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture et de la publication, le 8 juillet 2019
 Fait à Libourne

Le Président informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État

Le Président,
 Philippe BUISSON

Pour expédition conforme
 Philippe BUISSON, Président
 de la Communauté d'Agglomération du Libournais



NB : Les décisions du Conseil communautaire et les débats y afférents seront retranscrits sur le registre des délibérations qui pourra être consulté par toute personne physique ou morale.

Envoyé en préfecture le 08/07/2019

Reçu en préfecture le 08/07/2019

Affiché le

SLOW

ID : 033-200070092-20190701-2019_07_PV06BIS-DE